

<https://ricochets.cc/Macronistan-toujours-plus-de-censures-contrôles-surveillance-deux-nouvelles-atteintes-au-journalisme.html>



Macronistan : toujours plus de censures, contrôles et surveillance + de nouvelles atteintes au journalisme

- Les Articles -

Date de mise en ligne : jeudi 21 septembre 2023

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Les institutions anti-démocratiques en place et les quelques contre-pouvoir qui persistent malgré tout semblent bien incapables d'enrayer les atteintes aux droits élémentaires et de stopper le processus de fascisation.

Nouveaux exemples avec des atteintes au journalisme et à la liberté d'expression sur internet.

Tout le monde le sait, marcher le 23 septembre (à Valence et Montélimar, Marche unitaire contre le racisme systémique, les violences policières et pour les libertés publiques) n'arrêtera pas ce processus porté par le gouvernement, le capitalisme et le système policier.

La situation impose plutôt de [développer une contre-culture révolutionnaire et insurrectionnelle](#) entre et avec toutes les personnes motivées, ici et ailleurs.

On le sait, mais va-t-on le faire pour de bon ?



Macronistan : toujours plus de censures, contrôles et surveillance + deux nouvelles atteintes au journalisme L'Etat français veut masquer sa collaboration avec des dictatures sanglantes

4 UNE JOURNALISTE PERQUISITIONNÉE ET PLACÉE EN GARDE À VUE

- ▶ Attaque inédite contre la liberté de la presse -

6h du matin ce mardi 19 septembre. Le domicile de la journaliste Ariane Lavrilleux est perquisitionné par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), la police politique du gouvernement, et emmenée en garde à vue dans leurs locaux.

Cette interpellation a lieu sur fond d'enquête pour « compromission du secret de la défense nationale et révélation d'information pouvant conduire à identifier un agent protégé ».

Ariane Lavrilleux travaille pour le média d'investigation Disclose et publie également des articles sur Médiapart. En l'occurrence, l'opération policière menée ce mardi vise une enquête publiée par Disclose en novembre 2021 sur un opération militaire française en Égypte, baptisée Sirli. **Le média d'investigation révélait que le renseignement français avait été utilisé par l'armée égyptienne pour traquer et assassiner des civils.** Une vingtaine de frappes

contre des civils avaient été menée sur la base des renseignements français entre 2016 et 2018. Tout cela par le régime du Maréchal Al-Sissi, dictateur égyptien ami de Macron. Suite à ces révélations, une plainte avait été déposée contre la France pour « complicité de crime contre l'humanité ».

Plutôt que de reconnaître ces crimes, les autorités françaises arrêtent une des journalistes qui a révélé ces faits. Mathias Destal, cofondateur de Disclose dénonce « une violation manifeste grave et inquiétante du secret des sources ». « C'est une escalade dans un système d'intimidation et de répression sur les journalistes qui font leur métier. On franchit un cap », estime le journaliste. C'est en effet une atteinte inédite au secret des sources, base de la liberté de la presse. Cette attaque n'est pourtant pas la première.

En juin 2023, un photjournaliste ayant couvert une action de désobéissance civile contre le cimentier Lafarge était arrêté dans le cadre d'un coup de filet anti-terroriste. Il est désormais mis en examen pour « association de malfaiteurs », uniquement pour avoir fait son travail.

En avril 2019 : le média Disclose était déjà inquiété par la DGSI après avoir enquêté sur les armes françaises vendues au Yemen. Le gouvernement avait menti en prétendant qu'aucune arme française n'était utilisée dans la guerre atroce menée au Moyen Orient. Disclose avait alors prouvé que la France avait exporté pour 1,4 milliards d'euros d'armes à l'Arabie Saoudite, qui massacre des dizaines de milliers de civils au Yemen. Deux journalistes avaient été convoqués par la DGSI.

En mai 2019, la journaliste Ariane Chemin, reporter au quotidien Le Monde, était convoquée par les services de renseignement pour son enquête sur l'affaire Benalla. C'est elle qui avait réalisé des articles sur les réseaux mafieux qui entourent Benalla, au sommet de l'État, dans les cercles de l'Élysée.

Le vendredi 18 novembre 2022, le tribunal de Paris ordonnait, sans audience ni débat contradictoire, la censure préalable d'une enquête de Médiapart à propos de l'ancien maire de Saint-Étienne Gaël Perdriau, qui avait fait chanter l'un de ses adjoints avec une sextape filmée à son insu.

Le 6 octobre 2022 le tribunal de commerce de Nanterre, au nom du secret des affaires, condamnait le média Reflets.info. Le site avait démontré que le milliardaire Patrick Drahi avait menti devant les sénateur lors d'une audition, en affirmant qu'il n'avait pas de société au Panama. La justice a même interdit au média de publier « de nouvelles informations » sur le milliardaire.

Et tout cela sans parler des nombreux reporters de terrain visés dans leur chair par les violences policières.

L'an dernier, une étude du journal The Economist s'alarmait d'un « énorme recul des libertés démocratiques » dans notre pays, classant la France dans la catégorie des « démocraties défailtantes ». **La France est désormais un régime autoritaire, où les rares médias non-contrôlés par les ultra-riches sont censurés ou réprimés, quand il ne sont pas directement menacés de dissolution. Face à cette situation, il est vital de soutenir massivement les médias indépendants et d'organiser de véritables contre pouvoirs.**

(post par Contre attaque)

► [Arrestation d'Ariane Lavrilleux : \(une grave atteinte aux sources journalistiques \(SNJ-CGT\)](#)



Macronistan : toujours plus de censures, contrôles et surveillance + deux nouvelles atteintes au journalisme Pas besoin d'aller en Chine pour essayer la dictature

Les élus Renaissance s'apprêtent à déposer plusieurs amendements dans le cadre du projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique. Parmi ces amendements, un texte propose d'obliger tous les hébergeurs à mettre en place un mécanisme de détection d'une connexion via VPN. En cas de VPN détecté, l'internaute se verrait interdire de "publier, commenter, interagir" sur les réseaux sociaux !

Si cet amendement passe, la France rejoindrait le cercle des pays ayant interdit totalement ou partiellement l'usage de VPN. Un cercle très connoté en terme de respect de libertés : Chine, Russie, Corée du Nord, Iran, Biélorussie...

(post par Contre attaque)

La quadrature du net est pro-technologies, mais ses analyses critiques des mesures censures, de contrôle et de surveillance sont souvent pertinentes :

► **[Projet de loi SREN : le gouvernement sourd à la réalité d'internet](#)** - Le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (aussi appelé « SREN » ou « Espace numérique ») est actuellement en discussion à l'Assemblée nationale, après avoir été voté en juillet dernier au Sénat. Ce texte, présenté comme une simple adaptation d'une série de règlements européens, change en réalité la manière de concevoir la régulation des plateformes en ligne. En voulant instaurer une censure autoritaire et extra-judiciaire, en voulant mettre fin à l'anonymat en ligne et en répétant les erreurs déjà commises avec la loi Avia, le gouvernement fait une nouvelle fois fausse route. Ce projet de loi étant très dense, commençons par une présentation générale des éléments importants du texte (nous reviendrons plus tard en détails sur certains points avec des articles dédiés).

(...) Autrement dit, si demain la police repère un site de phishing, elle pourra imposer à l'éditeur de votre navigateur préféré de procéder à son blocage pur et simple. Et peu importe s'il s'avère que la demande est erronée ou abusive. Peu importe aussi si cela ouvre grand la porte à des censures d'un autre genre, politiques par exemple. Bien évidemment, la fondation Mozilla, qui édite le navigateur Firefox, est vent debout contre cette obligation.

(...) le député Renaissance Paul Midy, rapporteur général de ce projet de loi SREN, avait déjà annoncé qu'il était favorable à l'obligation de justifier de son identité civile avant de pouvoir s'inscrire sur une plateforme en ligne, emboîtant ainsi le pas d'Emmanuel Macron.



Macronistan : toujours plus de censures, contrôles et surveillance + de nouvelles atteintes au journalisme
Travaille, consomme, obéit et ferme ta gueule

La France va mal, ses dérives autoritaires se portent bien et la liberté de la presse faiblit à une vitesse déconcertante.

Au lendemain de la perquisition et de la garde à vue de 39 heures subie par la journaliste de Disclose, Ariane Lavrilleux, trois journalistes de Libération étaient convoqués aujourd'hui après des révélations sur la mort d'Amine Leknoun, tué à Neuville-en-Ferrain (Nord) par Amaury D, brigadier chef de la BAC de Tourquoing.

Interrogés en audition libre par la police judiciaire en tant que suspects, Ismaël Hallisat, Fabien Leboucq et Antoine Schirer sont accusés de « violation du secret de l'instruction », « recel de violation du secret de l'instruction » et « diffamation publique à raison de la fonction ou de la qualité de dépositaire de l'autorité publique ».

A travers une série d'articles, l'investigation met en lumière la passivité du juge d'instruction et une fois de plus, de graves manquements de l'IGPN.

Cette nouvelle atteinte inquiétante à l'encontre de la presse est un avertissement.

Nous nous doutons que ce genre de procédure pourrait à court ou moyen terme devenir une norme, plus particulièrement si nous restons passifs après ces deux entraves consécutives à la liberté d'informer.

C'est également une nouvelle fois le signe que la police est toute puissante, et pourrait avoir systématiquement recours à ces méthodes pour bafouer les enquêtes qui la dérangent.

Nous nous engouffrons chaque jour de plus dans un état plus policier et plus autoritaire.

Les journalistes qui refuseront de se positionner après cette offensive peuvent être considérés comme des complices.

Nous adressons notre soutien indéfectible à ces trois journalistes, et les remercions au passage pour leur travail concernant l'affaire Amine Leknoun.

(post de CND)